



REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*

DEPARTEMENT DES LANDES



COMMUNE DE MESSANGES

n°2025-027

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2025**AFFAIRE N°3 – FONDS DE PREVENTION DU CDG40 - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

L'an deux mille vingt-cinq le dix-neuf du mois de mai, à dix-huit heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de MESSANGES dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Hervé BOUYRIE, Maire pour la session.**

<u>Nombre de membres en exercice :</u> 14
Nombre de membres présents et ayant votés : 11
Nombre de suffrages exprimés : 14
<b>VOTE :</b>
Main levée 1 ✓      Bulletin secret 1
- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Nuls ou blancs : 0
Date de convocation : Jeudi 15 mai 2025

**Présents :** BOUYRIE H, CASTAGNET P, CALORME JP, CAZES MF, VARTAVARIAN J, COUDRAY J, PELLEGRINO M, BOUYRIE F, LAUDOUAR E, BAMBALERE M, LAVIELLE G.

**Absents excusés :** BOIREAU C, DABBADIE G, AROCENA U.

**Ont donné procuration :** BOIREAU C à CASTAGNET P, DABBADIE G à BAMBALERE M, AROCENA U à CALORME JP.

**Secrétaire de séance :** PELLEGRINO M.

**Monsieur le Maire,**

VU la signature de la convention « prévention des risques professionnels, sécurité, santé au travail » avec le Centre de Gestion des Landes en date du 10 octobre 2024,

CONSIDERANT le programme prévisionnel préparé par les services de la Commune de Messanges pour répondre à l'appel à projet à déposer avant le 31 mai 2025,

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**



**DECIDE** d'adopter le programme tel que présenté ci-après auprès du CDG40,

**DECIDE** de déposer un dossier de demande de subventions auprès du CDG40,

**ARRETE** le plan de financement suivant :

- Participation du Centre de Gestion des Landes : plafond à 5 000 € / projet et 80% du montant TTC
- Participation de la Commune : le reste à financer sur fonds propres

ORDRE	DESCRIPTIF DU PROJET	MONTANT TTC	PARTICIPATION COMMUNE TTC		PARTICIPATION CDG TTC	
			en %	en €	en %	en €
1	Achat matériel Service technique	6 049.73 €	20%	1 209.95 €	80%	4 839.78 €
2	Achat matériel Entretien des bâtiments	3 192.00 €	20%	638.40 €	80%	2 553.60 €
3	Acquisition véhicule service technique	65 880.00 €	59.08 %	38 920.00 €	7.59 %	5 000.00 €
				Autre demande de subvention en cours	33.33 %	21 960.00 €

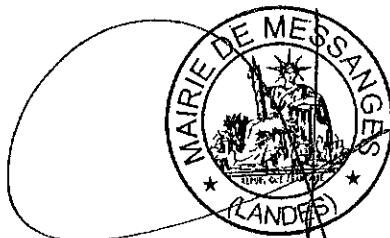
**AUTORISE** M. le Maire à constituer et signer le dossier et toutes pièces relatives à la demande et l'octroi de la subvention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Hervé BOUYRIE